



Madame la DASEN,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, nous avons l'honneur de vous informer que nos organisations syndicales déposent une alerte sociale concernant la mise en place en cette rentrée d'un service départemental de gestion du remplacement. Elle débute ce jour, le 8 septembre 2023 et vaut jusqu'au 22 décembre 2023.

Dans le cadre de la négociation préalable prévue par la réglementation, A&I UNSA représentant les personnels administratifs et le SE-UNSA représentant les remplaçants et l'ensemble des collègues touchés par des classes où l'enseignant n'est pas remplacé, souhaitent obtenir des certitudes sur plusieurs points qui posent à ce jour problème :

- Les « ex-ZIL » n'ont pour l'instant aucune certitude sur la priorisation des missions courtes. Nombreux sont ceux à avoir été envoyés sur des remplacements longs dès cette rentrée. Les gestionnaires administratifs n'ont pas d'information leur permettant d'identifier ces collègues « ex-ZIL ». Comment comptez-vous assurer ces collègues que votre promesse indiquée lors de la visio de présentation du 12 avril sera tenue ?
- Des brigades attendent dans leur école de rattachement un remplacement alors que nous savons qu'il y a des collègues non remplacés. Nous avons également eu vent d'une mission sur une école qui a été donnée à deux remplaçants qui sont arrivés l'un après l'autre sur une école... Comment peut-on accepter ce genre de situations quand dans un même temps notre ministre dit que toutes les classes auront un enseignant et que vous dites à la radio que la rentrée se déroule bien ?
- Prendre en compte la situation des personnels administratifs qui arrivent au bureau du remplacement sans formation, sans tous les outils nécessaires disponibles, et qui doivent gérer des missions de personnels dont ils n'ont pas les informations professionnelles (décharges, particularités). Ils doivent les placer sur des missions qui ne sont pas toujours prioritaires. Comment assurer à ces gestionnaires qui ont déjà perdu une de leurs collègues qui ne s'est pas présentée ce jeudi, que leurs tâches vont être facilitées dans leur prise de poste ?

- Assurer les collègues ayant sollicité une autorisation d'absence que leur classe aura bien un enseignant présent à l'école afin qu'ils puissent être sereins lors de leur absence et ainsi éviter à l'équipe de prévoir une possible répartition, source de tensions et de fatigue.
- Fournir aux brigades la charte du remplacement que vous avez annoncée lors de la réunion d'information sur la création du bureau départemental mais que les collègues n'ont toujours pas reçue.
- Fournir aux bridages leur ordre de mission rapidement après l'appel du pôle remplacement afin de leur permettre d'être couverts par le service et d'être remboursés a posteriori de leurs frais de déplacements via l'ISSR.

Madame la DASEN, vous dites depuis votre arrivée vouloir travailler dans un dialogue social apaisé et une communication accrue. Or, après l'annonce de la création du service, nous avons envoyé plusieurs mails afin de proposer de travailler, comme annoncé par Monsieur Paillette, à la préparation de la rentrée. Nous savions que ces changements allaient engendrer des difficultés organisationnelles. Nous voyons aujourd'hui que nos doutes et alertes n'étaient pas dénués de réalisme.

Nous vous demandons donc de mettre en place un dispositif exceptionnel d'aide à la gestion du remplacement en cette rentrée afin de permettre aux agents de placer nos collègues brigades sur des missions selon les règles qui ont été annoncées. Il est urgent que la promesse ministérielle comme quoi « il y aura un professeur devant chaque élève » soit tenue. Cette promesse est due à l'ensemble de nos élèves sur le territoire, selon les principes du service public d'éducation qui garantit l'égalité et la continuité pédagogique. Nous voyons à cette rentrée scolaire que ce n'est pas le cas.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE UNSA 76 et A&I UNSA pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre profond attachement à notre Ecole publique laïque.

Pour le SE UNSA 76, Marie-Laure Tirelle et Arnaud Lebret

Pour A&I UNSA, Fatima Antunes et Philippe Blin